




AVIS PUBLIC
DÉROGATIONS MINEURES ET P.I.I.A.

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 7 août 2023 à 19 h, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A ci-après mentionnées, et toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à celles-ci :

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 72, chemin des Fondateurs Lot : 5071645 Matricule : 9424-25-0894	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-02 la construction accessoire, de type gazebo, en cour arrière d'une superficie de 96m ² en bois et plexiglas.
2. Adresse : 10, chemin des Fondateurs Lot : 5264562 Matricule : 9324-72-5401	Autoriser la construction accessoire, de type garage, à plus de 5 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.2.1, grille RT-28, exige une marge avant de 15 mètres.
3. Adresse : croissant Gougeon Lot : 6105202 Matricule : 9126-37-3263	Autoriser la construction accessoire, de type garage, en forme de dôme, à l'usage de foresterie alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.6.1, prohibe ce type de construction à toutes fins.
4. Adresse : 51, chemin Séguin Lot : 5264891 Matricule : 9517-55-1840	L'agrandissement d'une résidence principale à plus de 12.22 mètres de la ligne avant, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécifications RT-35, exige une distance de 15 mètres.
5. Adresse : chemin des Fondateurs Lot : 5 071 649 Matricule : 6424-17-5767	Autoriser la demande d'approbation d'un P.I.I.A-01, secteur A du noyau villageois pour l'installation d'une génératrice, réservoir de propane et clôture afin de fournir télé Fibre La Minerve dans le déploiement de l'internet.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 18 juillet 2023.


Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures et de P.I.I.A. à être entendues à la séance ordinaire du 7 août 2023, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 juillet 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 juillet 2023.


Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière